Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le 18/04/2024
ID : 059-215901240-20240409-2024_30-DE

Département du Nord
Canton de Templeuve en Pévèle
Arrondissement de Lille

COMMUNE DE CAMPHIN EN PEVELE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Camphin en Pévèle, convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Olivier VERCRUYSSE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES			
En exercice :	16	Etaient présents :	Mesdames COQUET Christine, COULON Chantal, GUILLAUD Patricia, MASSELOT Catherine, PARENT Monique, PAUL Christine Messieurs DELEVOYE Didier, LEFEBVRE Francis, LEMAIRE Aurélien, LEPERS Jean-Marie, LEROY Bertrand, VERCRUYSSE Olivier
Présents :	12	Absentes excusées :	FIEVET Béatrice, THIEFFRY Martine
Votants :	12	Absents :	DELBERGHE Paul-Edward, MARCHAND Laurent
			Monsieur LEROY Bertrand est nommé secrétaire de séance

N° : 2024-30

MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE SUITE A LA DEMISSION DU 4EME ADJOINT

Monsieur Jacques GUSTIN a fait part de sa volonté de démissionner de sa fonction de 4ème adjoint au maire et de conseiller municipal de la commune.

Monsieur le Préfet a accepté cette démission par arrêté en date du 29 février 2024. La démission d'un adjoint est définitive à partir de son acceptation par le représentant de l'Etat en application de l'article L.2122-15 du code général des collectivités territoriales, et effective de la notification de l'intéressé.

Suite à cette démission, le conseil municipal a le choix entre deux solutions :

- ✓ Soit **décider de supprimer**, suite à cette démission, le poste d'adjoint en question,
- ✓ Soit **procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au scrutin secret**, en remplacement de l'adjoint démissionnaire.

Par délibération n° D 02-2020 en date du 23 mai 2020, le Conseil Municipal a créé 5 postes d'adjoints ;

Par délibération n° D 01-2021 du 25 février 2021, suite à la démission du 4ème adjoint, le Conseil Municipal a décidé de supprimer le poste d'adjoint vacant et de fixer à 4 le nombre d'adjoints ;

Par délibération n° 2022-10 du 22 février 2022, suite à la démission de la 1ère adjointe, le Conseil Municipal a décidé de supprimer le poste d'adjoint vacant et de fixer à 3 le nombre d'adjoints ;

Par délibération n° 2023-01 du 28 février 2023, le Conseil Municipal a décidé de créer un poste d'adjoint supplémentaires et de fixer à 4 le nombre d'adjoints ;

Par délibération n° 2023-54 du 19 décembre 2023, le Conseil Municipal a décidé de créer un poste d'adjoint supplémentaires et de fixer à 5 le nombre d'adjoints ;

Monsieur le Maire propose de supprimer le poste d'adjoint vacant.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 059-215901240-20240409-2024_30-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de supprimer le poste d'adjoint au maire vacant,
- **FIXE** à 4 le nombre d'adjoints au maire.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Délibération signée le 12 avril 2024

Le Maire,

Olivier VERCRUYSSE

MAIRIE DE CAMPHIN EN PÉVÈLE (NORD)